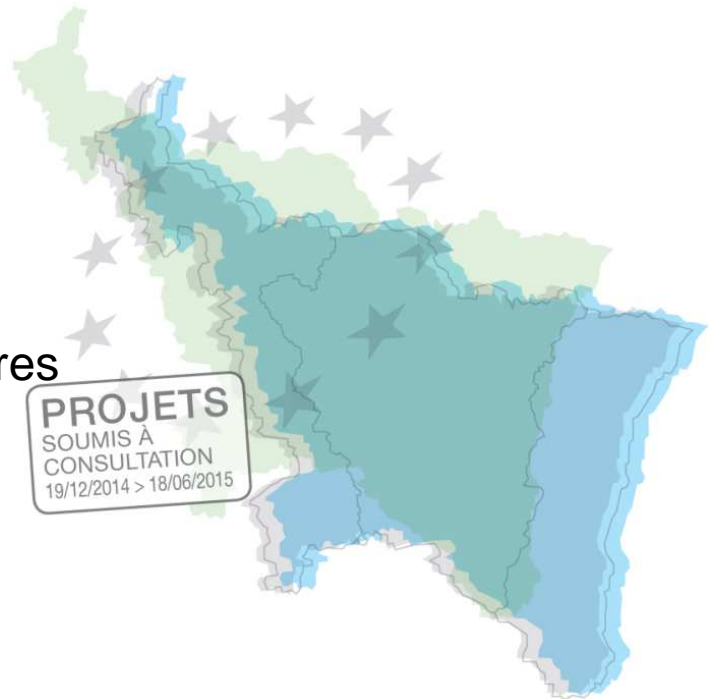


DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU (DCE)

Résumé des projets de SDAGE et de programmes de mesures du bassin Rhin-Meuse (2016-2021)



Qu'est-ce que le SDAGE et le programme de mesures ?

Le SDAGE et le programme de mesures associé sont élaborés en application de la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE) pour une période de 6 ans.

Le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) est un ensemble de documents définissant la politique de l'eau par bassin hydrographique de chaque grand fleuve. Pour le bassin, deux SDAGE sont élaborés : un pour le district du Rhin, l'autre pour celui de la Meuse.

Il précise les règles du jeu administratives (orientations fondamentales et dispositions) du bassin pour une gestion équilibrée et durable de la ressource et pour préserver ou améliorer l'état des eaux et des milieux aquatiques.

Il donne des échéances pour atteindre le bon état des cours d'eau, lacs et nappes souterraines et pour réduire les émissions de substances dangereuses.

Le programme de mesures définit les actions à mener pour atteindre les objectifs du SDAGE (mesures techniques, financières, réglementaires ou organisationnelles).

Il en précise l'échéancier et le coût.

Localement, le SDAGE peut être décliné en SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux). Le programme de mesures est détaillé à l'échelle départementale sous forme de PAOT (Plan d'actions opérationnel territorialisé).

Quelle est la portée juridique du SDAGE et du programme de mesures ?

Les orientations fondamentales et les dispositions du SDAGE sont opposables à l'ensemble des programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau, ainsi qu'à d'autres documents tels que certains documents d'urbanisme (en particulier les schémas de cohérence territoriale) ou les schémas des carrières.

Qui élabore le SDAGE et le programme de mesures ?

Le SDAGE qui est élaboré par le Comité de bassin (parlement de l'eau à l'échelle du bassin) et le programme de mesures par le Préfet coordonnateur de bassin, sont construits de façon coordonnée.

Les acteurs de la gestion de l'eau (collectivités territoriales, acteurs économiques, monde associatif, services de l'Etat) ont contribué à la mise à jour des SDAGE et des programmes de mesures.

Le SDAGE et le programme de mesures de chaque district sont soumis à l'avis du public et des acteurs institutionnels dans le cadre d'une consultation officielle.

Au vu du caractère international des bassins du Rhin et de la Meuse, une coordination est assurée par des commissions internationales.

Retrouver l'intégralité des documents :
<http://consultation.eau-rhin-meuse.fr/>

Les projets de SDAGE et PDM 2016-2021

Les projets de SDAGE et de programmes de mesures 2016-2021 sont le fruit d'une mise à jour des documents du cycle de gestion 2010-2015 selon les priorités prédéfinies par le Comité de bassin et le Préfet coordonnateur de bassin. Ils comprennent une vingtaine de documents.

Des enjeux forts déclinés en 32 orientations fondamentales

Afin d'atteindre les objectifs environnementaux fixés par le SDAGE et de préserver ou améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, sur le bassin Rhin-Meuse, 6 enjeux ont été identifiés :

- Améliorer la qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et à la baignade ;
- Garantir la bonne qualité de toutes les eaux, tant superficielles que souterraines ;
- Retrouver les équilibres écologiques fondamentaux des milieux aquatiques ;
- Encourager une utilisation raisonnable de la ressource en eau sur l'ensemble des bassins du Rhin et de la Meuse ;
- Intégrer les principes de gestion équilibrée de la ressource en eau dans le développement et l'aménagement des territoires.
- Développer, dans une démarche intégrée à l'échelle des bassins du Rhin et de la Meuse, une gestion de l'eau participative, solidaire et transfrontalière.

Ces enjeux ont été déclinés dans le projet de SDAGE sous forme de 32 orientations fondamentales, 99 sous-orientations et 267 dispositions.

Des objectifs environnementaux réalistes

Conformément au Grenelle de l'environnement, des objectifs très ambitieux avaient été fixés dans le SDAGE 2010-2015, à savoir 2/3 des masses d'eau superficielles en bon état à l'horizon 2015.

Le projet de SDAGE 2016-2021 affiche des objectifs plus réalistes. Leur actualisation a tenu compte de la faisabilité technique, de la faisabilité économique et du temps de réponse du milieu.

Objectifs sur les masses d'eau :

L'ambition est d'atteindre à l'horizon 2021 :

- 44% des rivières du bassin en bon état écologique ;
- 80% des nappes d'eau souterraines en bon état chimique.

Objectifs sur les substances :

Des objectifs de réduction ou de suppression ont été fixés à l'échelle du bassin Rhin-Meuse pour plus d'une cinquantaine de substances ou familles de substances en fonction de leur dangerosité.

Objectifs sur les zones protégées :

Sur les zones protégées (captages utilisés pour l'eau potable, zones remarquables pour la faune et la flore, ...), il a été réaffirmé de respecter les normes en vigueur.

Des mesures ciblées pour plus d'efficacité

Afin d'atteindre ces objectifs, le projet de programme de mesures de chaque district a été mieux ciblé sur certaines actions. Cela se traduit par :

Dans le domaine des milieux aquatiques :

- Priorité à la franchissabilité des ouvrages des cours d'eau prioritaires en termes de circulation piscicole ;
- Priorité aux opérations ambitieuses en matière de restauration de cours d'eau et de zones humides.

Dans le domaine de l'agriculture :

- De l'ordre de 350 captages d'eau potable dégradés à reconquérir ;
- Plus de 800 000 hectares de zones où adapter les pratiques.

Dans le domaine de l'industrie et l'artisanat :

- Des efforts mieux ciblés grâce à l'inventaire des émissions.

Dans le domaine de l'assainissement :

- Mieux traiter la question du temps de pluie (surveiller tous les déversoirs d'orage et réduire les volumes qui débordent dans les zones à problèmes) ;
- Cibler les actions sur les masses d'eau en mauvais état (remplacer ou améliorer les ouvrages défectueux et pallier les défauts de collecte et les absences de traitement).

Dans le domaine des ressources :

- Economiser 1 million m³ par an dans la nappe des Grès du trias Inférieur (Vittel)

Le coût prévisionnel des mesures prévues jusqu'en 2027 pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE est compatible avec la capacité financière de l'Agence d'eau, en faisant l'hypothèse d'un maintien des co-financements. L'effort est comparable à celui des années précédentes.

Les nouveautés 2016...

Au niveau des orientations fondamentales

Thème « eau et santé » :

- Renforcement du suivi sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine ;
- Fiabilisation de la désinfection.

Thème « eau et pollution » :

- Fixation de seuils admissibles en substances toxiques dans les sédiments dragués pour pouvoir les rejeter dans l'eau ;
- Création de zones « naturelles » auto-épuratrices entre les rejets (eaux pluviales, stations d'épuration, réseaux de drainage) et le milieu naturel.

Thème « eau, nature et biodiversité » :

- Surface des mesures compensatoires égale au moins au double de la surface d'une zone humide détruite ou dégradée.

Thème « eau et aménagement du territoire » :

- Thématique « inondation » traitée dans son intégralité (connaissance, réduction de la vulnérabilité, gestion de crise, ...) dans le nouvel outil de planification dédié aux inondations (le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)) ;
- Maintien dans le SDAGE du volet inondation portant sur la préservation des zones d'expansion de crue (partie commune SDAGE/PGRI).

Thème « eau et gouvernance » :

- Meilleure organisation de l'Etat : réduire le nombre d'interlocuteurs « Etat » des porteurs de projet ;
- Mieux structurer les territoires pour la gestion de l'eau :
 - o Ill : nouvel Etablissement public territorial de bassin (EPTB) à créer ;
 - o Moselle amont (amont confluence Madon) : extension du périmètre de l'EPTB Meurthe-Madon existant ;
 - o Moselle aval : nouvel EPTB à créer.
- Renforcer les liens entre SAGE, SCOT, EPTB, Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE), etc. (représentations croisées).

L'adaptation au changement climatique

Sur le bassin Rhin-Meuse, l'impact du changement climatique va se traduire par une augmentation des phénomènes extrêmes (étiages plus longs et plus sévères, épisodes orageux plus fréquents)

Afin de prendre en compte leur incidence attendue sur les milieux et la ressource en eau, les projets de SDAGE et de programmes de mesures ont réaffirmé l'intérêt de préserver les milieux aquatiques et les zones humides et ont mis en avant la nécessité de limiter l'imperméabilisation des surfaces.

Des enjeux et usages ont été identifiés comme vulnérables. Ce sont ceux sur lesquels il est nécessaire d'agir en priorité :

- L'alimentation en eau potable de Metz et Nancy ;
- Le refroidissement de la centrale nucléaire de Chooz ;
- L'alimentation en eau potable de la Belgique et des Pays-Bas ;
- L'alimentation en eau potable et irrigation dans le piedmont alsacien ;
- Le besoin de plans d'étiage internationaux Rhin, Moselle-Sarre et Meuse (alerte et gestion) ;
- La navigation sur le Rhin et la Meuse.

Des mesures d'adaptation plus ponctuelles ont été intégrées, notamment :

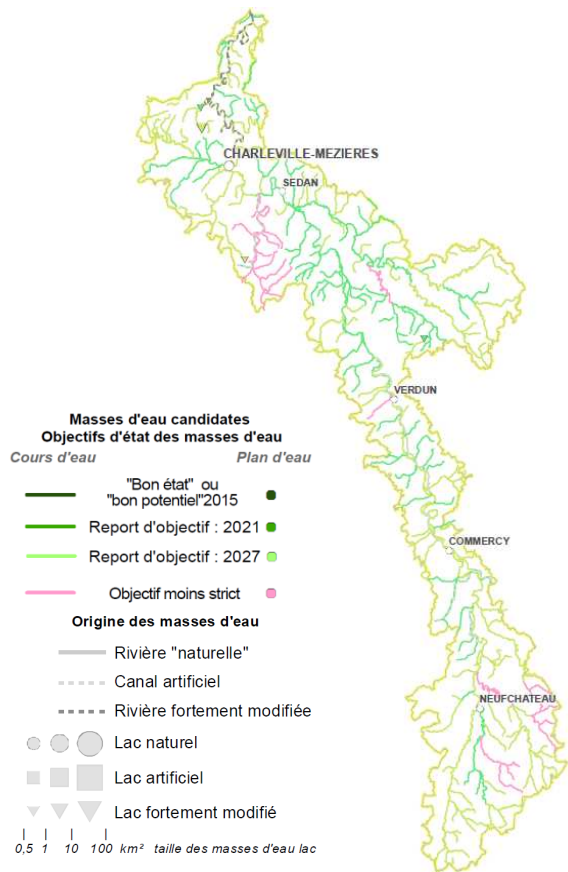
- Les économies d'eau ;
- La fiabilisation du traitement anti-bactérien de l'eau potable ;
- L'adaptabilité des systèmes d'épuration (zones de rejet végétalisées, prévision de l'emprise foncière pour adapter le traitement) ;
- La lutte contre les espèces invasives ;
- La prise en compte du changement climatique dans certains documents d'urbanisme ;
- L'amélioration de nos connaissances.

Les projets de SDAGE et PDM 2016-2021

Quelques chiffres clés pour le district de la Meuse

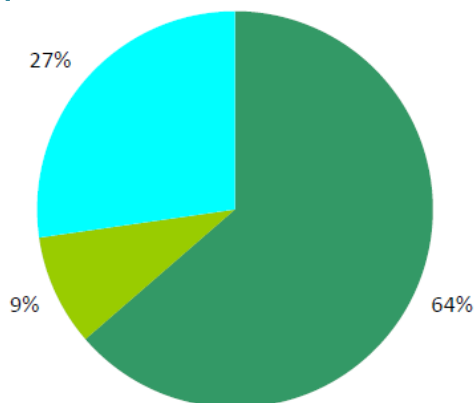
Objectifs du SDAGE :

54% des rivières en bon état écologique en 2021 ...



Objectifs d'état écologique des masses d'eau superficielles

73% des nappes souterraines en bon état chimique en 2021...



■ Bon état 2015 ■ Report 2021 ■ Report 2027

Objectifs d'état chimique des masses d'eau souterraine

Des mesures ciblées :

37 captages prioritaires à protéger pour la reconquête de la qualité de la ressource en eau...

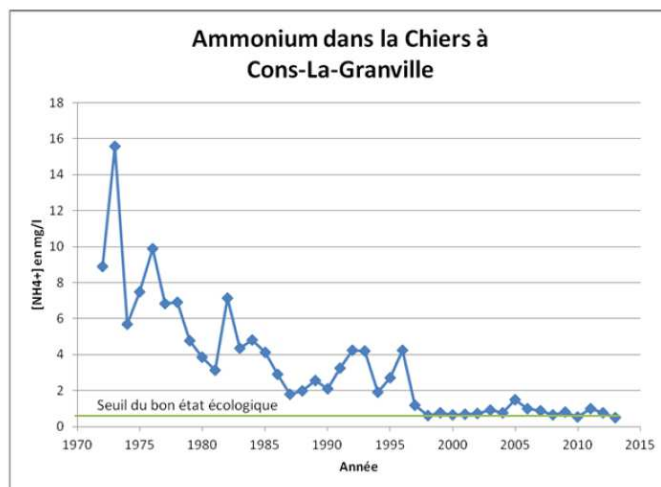
140 ouvrages à aménager pour améliorer la circulation piscicole dans nos rivières

Un coût des mesures estimé à plus de 400 millions d'euros sur la période 2016-2021...



Coût prévisionnel des mesures 2016-2027 (en millions d'euros)

Des progrès accomplis depuis les années 70

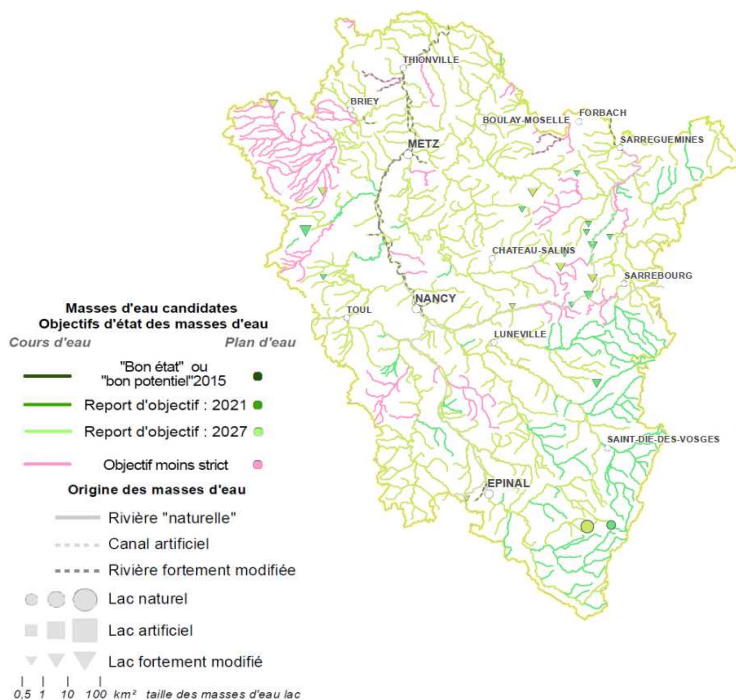


Les projets de SDAGE et PDM 2016-2021

Quelques chiffres clés pour le secteur de travail Moselle-Sarre

Objectifs du SDAGE :

28% des rivières en bon état écologique en 2021...

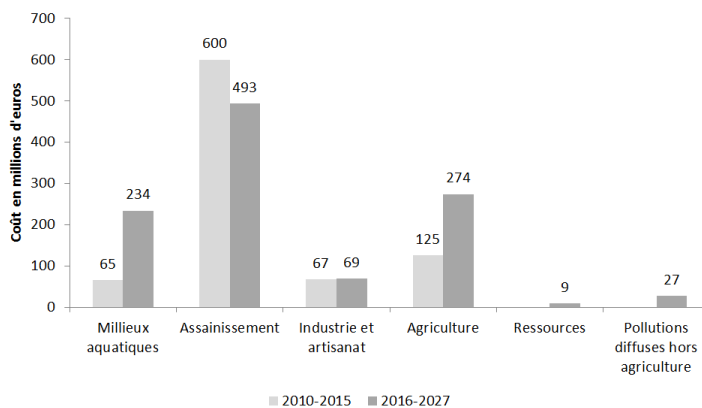


Des mesures ciblées :

46 captages prioritaires à protéger pour la reconquête de la qualité de la ressource en eau...

350 ouvrages à aménager pour améliorer la circulation piscicole dans nos rivières

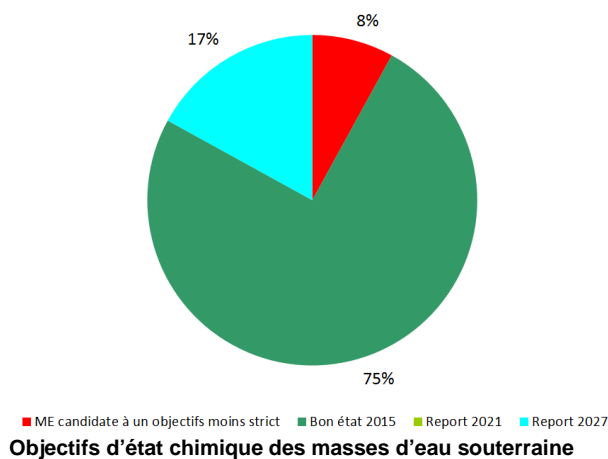
Un coût des mesures estimé à plus d'1,1 milliards d'euros sur la période 2016-2021...



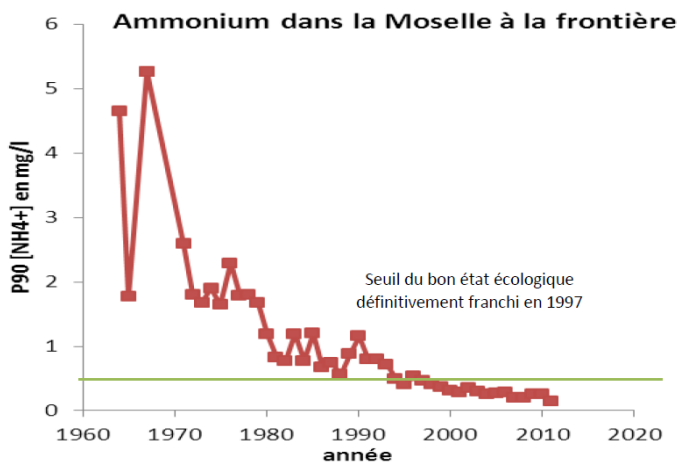
Coût prévisionnel des mesures 2016-2027 (en millions d'euros)

Objectifs d'état écologique des masses d'eau superficielles

75% des nappes souterraines en bon état chimique en 2015...



Des progrès accomplis depuis les années 70

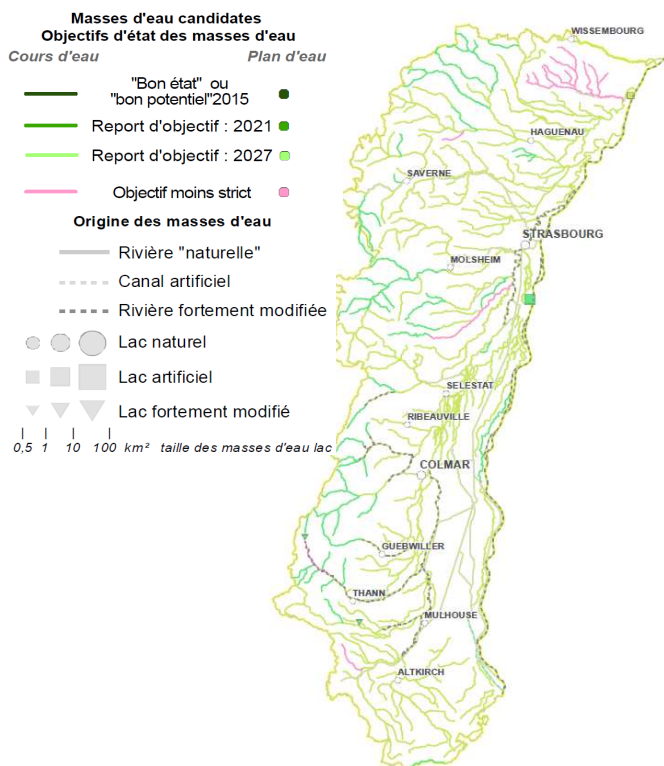


Les projets de SDAGE et PDM 2016-2021

Quelques chiffres clés pour le secteur de travail Rhin supérieur et Ill

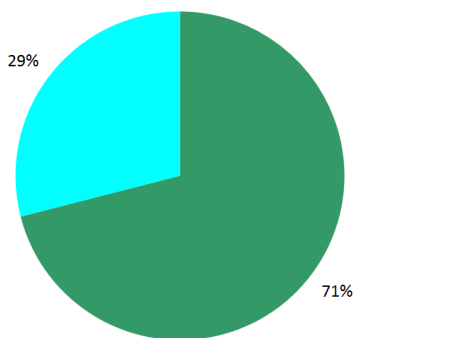
Objectifs du SDAGE :

39% des rivières en bon état écologique en 2021...



Objectifs d'état écologique des masses d'eau superficielles

71% des nappes souterraines en bon état chimique en 2015...



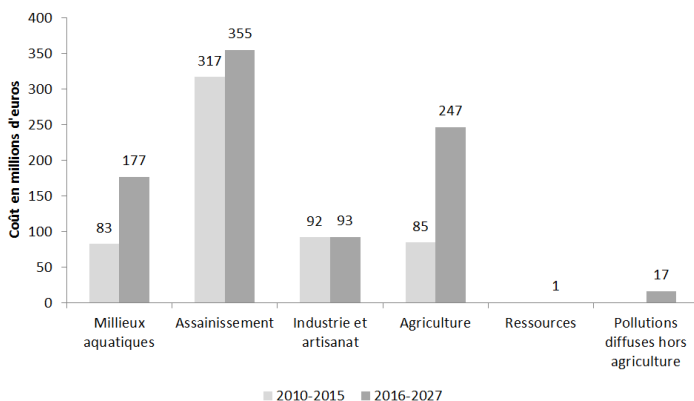
Objectifs d'état chimique des masses d'eau souterraine

Des mesures ciblées :

56 captages prioritaires à protéger pour la reconquête de la qualité de la ressource en eau...

500 ouvrages à aménager pour améliorer la circulation piscicole dans nos rivières

Un coût des mesures estimé à près de 900 millions d'euros sur la période 2016-2021...



Coût prévisionnel des mesures 2016-2027 (en millions d'euros)

Des progrès accomplis depuis les années 70

Flux d'azote ammoniacal dans le Rhin à Coblenz depuis 1954

